

## DEPARTEMENT de LOT et GARONNE

-----

Déclaration d'Intérêt Général avec Déclaration loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Toulza.

**COMPTE RENDU ET ANALYSE DES OBSERVATIONS.**

à l'attention du Maître d'ouvrage, Service Hydraulique et Environnement,  
Agglomération d'Agen.

Arrêté n° 47-2022-03-24-0001 en date du 24 mars 2022 de  
Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

**I - GENERALITES.**

Durant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences aux heures d'ouverture de la mairie de Bon-Encontre, une personne s'est déplacée et a déposé une annotation (voir en PJ). Aucune autre annotation écrite, courrier, courriel n'ont été adressés et/ou annexés sur le registre d'enquête mis à la disposition du public.

**II - ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC****Observations écrites :**

La seule annotation inscrite sur le registre présenterait (?) une approbation... mais n'apporte pas de contestation sur le projet.

**Observations orales :**

Aucune observation et/ou remarque orale n'a été émise.

**III - Observations et commentaires du commissaire enquêteur**

Il serait souhaitable d'apporter :

- une précision quant au budget prévu et le financement des travaux, compte tenu du contexte actuel.
- de déterminer un calendrier sur le début des travaux.

~~~~~

Afin de parachever le rapport d'enquête et d'en dresser les conclusions et avis, je vous saurais gré de bien vouloir me présenter un mémoire en réponse à ces observations.

Caudecoste le 2 juin 2022.

Le Commissaire enquêteur,  
Jean Pierre AUDOIRE.



PJ 1 copie